

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(25\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Auguste Fougrousse, 5 janvier 1886](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Auguste Fougrousse, 5 janvier 1886

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[5 janvier 1886](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Fougrousse, Auguste \(1838-1917\)](#)

Lieu de destination5, rue Stanislas, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

RésuméGodin annonce à Fougrousse que le journal *Le Devoir* va publier des articles sur le mouvement coopératif en Angleterre qui pourraient être utiles aux sociétés coopératives de France. Il lui demande de lui communiquer les adresses de sociétés coopératives. Dans le post-scriptum daté du 7 janvier 1886, Godin explique à Fougrousse qu'il a eu de la peine à trouver son adresse, que le départ de la lettre a été différé et que sa demande devient urgente ; il lui recommande d'adresser quelques mots provisoires aux sociétés coopératives en attendant les statuts définitifs de la Fédération des sociétés coopératives.

NotesLes 25 avril et 1er mai 1886, le journal *Le Devoir* publie un « Avis aux sociétés coopératives » relatif à l'envoi de numéros du journal comprenant des articles sur le mouvement coopératif en France, en Angleterre et en Amérique [en ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/260/70/838/0/0>, consulté le 16 novembre 2023]

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Coopération](#)

Personnes citées [Fédération des sociétés coopératives de consommation \(France\)](#)

Œuvres citées

- « Ligue pour la défense et l'organisation des droits du travail. I », *Le Devoir*, t. 10, n° 383, 10 janvier 1886, p. 22-25. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/25/100/838/0/0>, consulté le 7 novembre 2023]
- « Ligue pour la défense et l'organisation des droits du travail. II », *Le Devoir*, t. 10, n° 384, 17 janvier 1886, p. 37-39. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/40/100/838/0/0>, consulté le 7 novembre 2023]
- « Ligue pour la défense et l'organisation des droits du travail. III », *Le Devoir*, t. 10, n° 385, 24 janvier 1886, p. 55-58. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/58/100/838/0/0>, consulté le 7 novembre 2023]

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)

Collation2 p. (265r, 266r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Guise Familistère  
9 janvier 1886

Monsieur Faugeron,

"Le Devoir" va publier, dans ses prochains numéros, différents articles sur le mouvement coopératif en Angleterre qui serviraient, je crois, très-utilement aux sociétés coopératives de France.

Je viens donc vous prier de me faire envoyer, sans retard,

le nom et l'adresse de chacune des sociétés inscrites dans vos rôles pour la constitution des Chambres consultative et économique, et des autres sociétés que vous connaissez.

Je vous remercie sincèrement à l'avance et vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

B. S. N. P.

P. S. - (7 janvier)

Ce n'est qu'avec beaucoup de peine que j'ai pu me procurer votre adresse, le départ de cette lettre en a été différé. Je n'en suis que d'autant plus pressé maintenant d'obtenir ce que je vous demande. Car les articles du "Devoir" en question commencent dans le numéro de cette semaine.

Je crois utile à la bonne marche de la

200

Fédération coopérative de vous signaler qu'il faudrait au moins envoyer à toutes les sociétés coopératives quelques mots provisoires de renseignements, en attendant les statuts définitifs, afin qu'on sache à qui s'adresser pour se mettre en règle.